

Objet : Administration générale – Adhésion 2019 à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu la délibération n°02 du Conseil communautaire du 15/06/2017 approuvant l'adhésion 2017,

Décide

Article 1 : L'adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), sise 22 rue Joubert, à Paris (75009), est renouvelée pour l'année 2019.

Article 2 : Le montant de la cotisation, fixé à 6 572,27 €, sera versé à l'AdCF.

Article 3 : M. le Président et Mme la Trésorière Principale d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 2 mai 2019

Le Président

Franck LOMBARD

